



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2017-064

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2017-12-21-002 - ARRETE RELATIF AU REGIME DE FERMETURE
EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE (1 page)

Page 3

09 – PREFECTURE – DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

09-2017-12-22-001 - Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des
arrondissements de Foix et Pamiers du département de l'Ariège (10 pages)

Page 4

Dreal Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

09-2017-12-12-003 - Arrêté préfectoral accordant à EDF l'autorisation de remettre en
service la prise d'eau de Fontfrede. Concession d'Aston.09 (4 pages)

Page 14



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARIEGE**

55 Cours Gabriel Fauré
BP 30086
09007 FOIX Cédex

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Rédacteur : Carole LACOUT

**Arrêté relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public des services de la
Direction départementale des Finances publiques
de l'Ariège**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de publicité foncière du département de l'Ariège sera fermé, à titre exceptionnel, le mardi 2 et le mercredi 3 janvier 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Foix, le 21 décembre 2017

Le directeur départemental des Finances publiques,

signé

Gérard MATTOY
Administrateur Général des Finances publiques



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté portant modification des limites territoriales
des arrondissements de Foix et de Pamiers
du département de l'Ariège**

**Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3113-1,

Vu l'arrêté du 2 août 2017 portant nomination de M. Laurent Carrié, administrateur territorial hors classe, au poste de secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature à M. Laurent CARRIE, secrétaire général pour les affaires régionales,

Vu l'arrêté de la préfecture de l'Ariège en date du 15 décembre 2017 portant réduction du périmètre de la communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhès,

Vu l'arrêté de la préfecture de l'Ariège en date du 15 décembre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes du Pays d'Olmes,

Considérant la délibération du conseil départemental de l'Ariège en date du 16 octobre 2017 relative à la modification des limites de l'arrondissement de Pamiers et de Foix,

Considérant le courrier de la préfecture de l'Ariège en date du 15 décembre 2017,

Sur proposition de la préfète de l'Ariège,

ARRETE

Art. 1 : Est retirée de l'arrondissement de FOIX, pour être ajoutée à l'arrondissement de PAMIERS, la commune suivante :

- FREYCHENET

Art. 2 :

En conséquence :

- l'arrondissement de FOIX comprend 118 communes (liste des communes en annexe),
- l'arrondissement de PAMIERS comprend 92 communes (liste de communes en annexe),
- l'arrondissement de SAINT-GIRONS comprend 121 communes (liste de communes en annexe).

Art. 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art. 4 :

Madame la préfète de l'Ariège est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse le **22 DEC. 2017**

Pour le préfet de la région Occitanie

Le secrétaire général pour les Affaires
régionales

Laurent Carrié



Communes Dpt 09

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09004	Albiès	09310	FOIX
09006	Alliat	09400	FOIX
09012	Appy	09250	FOIX
09013	Arabaux	09000	FOIX
09015	Arignac	09400	FOIX
09016	Arnavé	09400	FOIX
09020	Artigues	09460	FOIX
09021	Artix	09120	FOIX
09023	Ascou	09110	FOIX
09024	Aston	09310	FOIX
09028	Aulos	09310	FOIX
09030	Auzat	09220	FOIX
09031	Axiat	09250	FOIX
09032	Ax-les-Thermes	09110	FOIX
09044	Baulou	09000	FOIX
09045	Bèdeilhac-et-Aynat	09400	FOIX
09049	Bénac	09000	FOIX
09053	Bestiac	09250	FOIX
09058	Bompas	09400	FOIX
09063	Le Bosc	09000	FOIX
09064	Bouan	09310	FOIX
09066	Brassac	09000	FOIX
09068	Burret	09000	FOIX
09070	Les Cabannes	09310	FOIX
09072	Calzan	09120	FOIX
09077	Capoulet-et-Junac	09400	FOIX
09078	Carcanières	09460	FOIX
09087	Caussou	09250	FOIX
09088	Caychax	09250	FOIX
09090	Cazaux	09120	FOIX
09092	Cazenave-Serres-et-Allens	09400	FOIX
09093	Celles	09000	FOIX
09096	Château-Verdun	09310	FOIX
09099	Cos	09000	FOIX
09101	Coussa	09120	FOIX
09103	Crampagna	09120	FOIX
09104	Dalou	09120	FOIX
09121	Ferrières-sur-Ariège	09000	FOIX
09122	Foix	09000	FOIX
09126	Freychenet	09300	PAMIER
09130	Ganac	09000	FOIX
09131	Garanou	09250	FOIX
09133	Génat	09400	FOIX
09134	Gestiès	09220	FOIX
09135	Goulier	09220	FOIX
09136	Gourbit	09400	FOIX
09137	Gudas	09120	FOIX
09138	L'Herm	09000	FOIX

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09139	L'Hospitalet-près-l'Andorre	09390	FOIX
09140	Ignaux	09110	FOIX
09143	Illier-et-Laramade	09220	FOIX
09152	Lapège	09400	FOIX
09155	Larcat	09310	FOIX
09156	Larnat	09310	FOIX
09159	Lassur	09310	FOIX
09162	Lercoul	09220	FOIX
09171	Lordat	09250	FOIX
09173	Loubens	09120	FOIX
09174	Loubières	09000	FOIX
09176	Luzenac	09250	FOIX
09179	Malléon	09120	FOIX
09188	Mercus-Garrabet	09400	FOIX
09189	Mérens-les-Vals	09110	FOIX
09192	Miglos	09400	FOIX
09193	Mijanès	09460	FOIX
09197	Montaillou	09110	FOIX
09202	Montégut-Plantaurel	09120	FOIX
09207	Montgailhard	09330	FOIX
09210	Montoulieu	09000	FOIX
09217	Niaux	09400	FOIX
09218	Orgeix	09110	FOIX
09220	Orlu	09110	FOIX
09221	Ornolac-Ussat-les-Bains	09400	FOIX
09222	Orus	09220	FOIX
09226	Pech	09310	FOIX
09228	Perles-et-Castelet	09110	FOIX
09230	Le Pla	09460	FOIX
09232	Prades	09110	FOIX
09234	Pradières	09000	FOIX
09236	Prayols	09000	FOIX
09237	Le Puch	09460	FOIX
09239	Quérigut	09460	FOIX
09240	Quié	09400	FOIX
09241	Rabat-les-Trois-Seigneurs	09400	FOIX
09245	Rieux-de-Pelleport	09120	FOIX
09252	Rouze	09460	FOIX
09256	Saint-Bauzeil	09120	FOIX
09258	Saint-Félix-de-Rieutord	09120	FOIX
09264	Saint-Jean-de-Verges	09000	FOIX
09269	Saint-Martin-de-Caralp	09000	FOIX
09272	Saint-Paul-de-Jarrat	09000	FOIX
09273	Saint-Pierre-de-Rivière	09000	FOIX
09280	Saurat	09400	FOIX
09283	Savignac-les-Ormeaux	09110	FOIX
09284	Ségura	09120	FOIX
09286	Sem	09220	FOIX

Communes Dpt 09

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09287	Senconac	09250	FOIX
09293	Serres-sur-Arget	09000	FOIX
09295	Siguer	09220	FOIX
09296	Sinsat	09310	FOIX
09298	Sorgeat	09110	FOIX
09300	Soula	09000	FOIX
09302	Suc-et-Sentenac	09220	FOIX
09303	Surba	09400	FOIX
09306	Tarascon-sur-Ariège	09400	FOIX
09311	Tignac	09110	FOIX
09318	Unac	09250	FOIX
09320	Urs	09310	FOIX
09321	Ussat	09400	FOIX
09324	Varilhes	09120	FOIX
09325	Vaychis	09110	FOIX
09326	Vèbre	09310	FOIX
09327	Ventenac	09120	FOIX
09328	Verdun	09310	FOIX
09329	Vernajoul	09000	FOIX
09330	Vernaux	09250	FOIX
09332	Verniolle	09340	FOIX
09334	Vicdessos	09220	FOIX
09340	Vira	09120	FOIX
09002	Aigues-Vives	09600	PAMIERS
09003	L'Aiguillon	09300	PAMIERS
09022	Arvigna	09100	PAMIERS
09039	La Bastide-de-Bousignac	09500	PAMIERS
09040	La Bastide-de-Lordat	09700	PAMIERS
09043	La Bastide-sur-l'Hers	09600	PAMIERS
09047	Bélesta	09300	PAMIERS
09048	Belloc	09600	PAMIERS
09050	Benagues	09100	PAMIERS
09051	Bénaix	09300	PAMIERS
09052	Besset	09500	PAMIERS
09056	Bézac	09100	PAMIERS
09060	Bonnac	09100	PAMIERS
09067	Brie	09700	PAMIERS
09074	Camon	09500	PAMIERS
09076	Canté	09700	PAMIERS
09080	Carla-de-Roquefort	09300	PAMIERS
09081	Le Carlaret	09100	PAMIERS
09089	Cazals-des-Baylès	09500	PAMIERS
09102	Coutens	09500	PAMIERS
09106	Dreuilhe	09300	PAMIERS
09107	Dun	09600	PAMIERS
09115	Esclagne	09600	PAMIERS
09116	Escosse	09100	PAMIERS
09117	Esplas	09700	PAMIERS

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09125	Fougax-et-Barrineuf	09300	PAMIERS
09132	Gaudiès	09700	PAMIERS
09142	Ilhat	09300	PAMIERS
09145	Les Issards	09100	PAMIERS
09146	Justiniac	09700	PAMIERS
09147	Labatut	09700	PAMIERS
09150	Lagarde	09500	PAMIERS
09153	Lapenne	09500	PAMIERS
09157	Laroque-d'Olmes	09600	PAMIERS
09160	Lavelanet	09300	PAMIERS
09161	Léran	09600	PAMIERS
09163	Lescousse	09100	PAMIERS
09165	Lesparrou	09300	PAMIERS
09166	Leychert	09300	PAMIERS
09168	Lieurac	09300	PAMIERS
09169	Limbrassac	09600	PAMIERS
09170	Lissac	09700	PAMIERS
09175	Ludiès	09100	PAMIERS
09177	Madière	09100	PAMIERS
09178	Malegoude	09500	PAMIERS
09180	Manses	09500	PAMIERS
09185	Mazères	09270	PAMIERS
09194	Mirepoix	09500	PAMIERS
09199	Montaut	09700	PAMIERS
09200	Montbel	09600	PAMIERS
09206	Montferrier	09300	PAMIERS
09211	Montségur	09300	PAMIERS
09213	Moulin-Neuf	09500	PAMIERS
09215	Nalzen	09300	PAMIERS
09225	Pamiers	09100	PAMIERS
09227	Pérelle	09300	PAMIERS
09229	Le Peyrat	09600	PAMIERS
09233	Pradettes	09600	PAMIERS
09238	Les Pujols	09100	PAMIERS
09242	Raissac	09300	PAMIERS
09243	Régat	09600	PAMIERS
09244	Rieucros	09500	PAMIERS
09249	Roquefixade	09300	PAMIERS
09250	Roquefort-les-Cascades	09300	PAMIERS
09251	Roumengoux	09500	PAMIERS
09254	Saint-Amadou	09100	PAMIERS
09255	Saint-Amans	09100	PAMIERS
09259	Saint-Félix-de-Tournefat	09500	PAMIERS
09260	Sainte-Foi	09500	PAMIERS
09262	Saint-Jean-d'Aigues-Vives	09300	PAMIERS
09265	Saint-Jean-du-Falga	09100	PAMIERS
09266	Saint-Julien-de-Gras-Capou	09500	PAMIERS
09270	Saint-Martin-d'Oydes	09100	PAMIERS

Communes Dpt 09

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09271	Saint-Michel	09100	PAMIER
09274	Saint-Quentin-la-Tour	09500	PAMIER
09275	Saint-Quirc	09700	PAMIER
09276	Saint-Victor-Rouzaud	09100	PAMIER
09281	Sautel	09300	PAMIER
09282	Saverdun	09700	PAMIER
09305	Tabre	09600	PAMIER
09309	Teilh	09500	PAMIER
09312	La Tour-du-Crieu	09100	PAMIER
09314	Tourtrol	09500	PAMIER
09315	Trémoulet	09700	PAMIER
09316	Troye-d'Ariège	09500	PAMIER
09319	Unzent	09100	PAMIER
09323	Vals	09500	PAMIER
09331	Le Vernet	09700	PAMIER
09336	Villeneuve-d'Olmes	09300	PAMIER
09339	Villeneuve-du-Paréage	09100	PAMIER
09341	Viviès	09500	PAMIER
09001	Aigues-Juntas	09240	SAINT GIRONS
09005	Aleu	09320	SAINT GIRONS
09007	Allières	09240	SAINT GIRONS
09008	Alos	09200	SAINT GIRONS
09009	Alzen	09240	SAINT GIRONS
09011	Antras	09800	SAINT GIRONS
09014	Argein	09800	SAINT GIRONS
09017	Arrien-en-Bethmale	09800	SAINT GIRONS
09018	Arrout	09800	SAINT GIRONS
09019	Artigat	09130	SAINT GIRONS
09025	Aucazein	09800	SAINT GIRONS
09026	Audressein	09800	SAINT GIRONS
09027	Augirein	09800	SAINT GIRONS
09029	Aulus-les-Bains	09140	SAINT GIRONS
09033	Bagert	09230	SAINT GIRONS
09034	Balacet	09800	SAINT GIRONS
09035	Balaguères	09800	SAINT GIRONS
09037	Barjac	09230	SAINT GIRONS
09038	La Bastide-de-Besplas	09350	SAINT GIRONS
09041	La Bastide-du-Salat	09160	SAINT GIRONS
09042	La Bastide-de-Sérou	09240	SAINT GIRONS
09046	Bèdeille	09230	SAINT GIRONS
09054	Betchat	09160	SAINT GIRONS
09055	Bethmale	09800	SAINT GIRONS
09057	Biert	09320	SAINT GIRONS
09059	Bonac-Irazein	09800	SAINT GIRONS
09061	Les Bordes-sur-Arize	09350	SAINT GIRONS
09062	Bordes-Uchentein	09800	SAINT GIRONS
09065	Boussenac	09320	SAINT GIRONS
09069	Buzan	09800	SAINT GIRONS

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09071	Cadarcet	09240	SAINT GIRONS
09073	Camarade	09290	SAINT GIRONS
09075	Campagne-sur-Arize	09350	SAINT GIRONS
09079	Carla-Bayle	09130	SAINT GIRONS
09082	Castelnau-Durban	09420	SAINT GIRONS
09083	Castéras	09130	SAINT GIRONS
09084	Castex	09350	SAINT GIRONS
09085	Castillon-en-Couserans	09800	SAINT GIRONS
09086	Caumont	09160	SAINT GIRONS
09091	Cazavet	09160	SAINT GIRONS
09094	Cérizols	09230	SAINT GIRONS
09095	Cescau	09800	SAINT GIRONS
09097	Clermont	09420	SAINT GIRONS
09098	Contraazy	09230	SAINT GIRONS
09100	Coufflens	09140	SAINT GIRONS
09105	Daumazan-sur-Arize	09350	SAINT GIRONS
09108	Durban-sur-Arize	09240	SAINT GIRONS
09109	Durfort	09130	SAINT GIRONS
09110	Encourtiech	09200	SAINT GIRONS
09111	Engomer	09800	SAINT GIRONS
09113	Ercé	09140	SAINT GIRONS
09114	Erp	09200	SAINT GIRONS
09118	Esplas-de-Sérou	09420	SAINT GIRONS
09119	Eycheil	09200	SAINT GIRONS
09120	Fabas	09230	SAINT GIRONS
09123	Fornex	09350	SAINT GIRONS
09124	Le Fossat	09130	SAINT GIRONS
09127	Gabre	09290	SAINT GIRONS
09128	Gajan	09190	SAINT GIRONS
09129	Galey	09800	SAINT GIRONS
09141	Illartain	09800	SAINT GIRONS
09148	Lacave	09160	SAINT GIRONS
09149	Lacourt	09200	SAINT GIRONS
09151	Lanoux	09130	SAINT GIRONS
09154	Larbont	09240	SAINT GIRONS
09158	Lasserre	09230	SAINT GIRONS
09164	Lescure	09420	SAINT GIRONS
09167	Lézat-sur-Lèze	09210	SAINT GIRONS
09172	Loubaut	09350	SAINT GIRONS
09181	Le Mas-d'Azil	09290	SAINT GIRONS
09182	Massat	09320	SAINT GIRONS
09183	Mauvezin-de-Prat	09160	SAINT GIRONS
09184	Mauvezin-de-Sainte-Croix	09230	SAINT GIRONS
09186	Méras	09350	SAINT GIRONS
09187	Mercenac	09160	SAINT GIRONS
09190	Mérigon	09230	SAINT GIRONS
09195	Monesple	09130	SAINT GIRONS
09196	Montagne	09240	SAINT GIRONS

INSEE	COMMUNE	Code Postal	ARRONDISSEMENT
09198	Montardit	09230	SAINT GIRONS
09201	Montégut-en-Couserans	09200	SAINT GIRONS
09203	Montels	09240	SAINT GIRONS
09204	Montesquieu-Avantès	09200	SAINT GIRONS
09205	Montfa	09350	SAINT GIRONS
09208	Montgauch	09160	SAINT GIRONS
09209	Montjoie-en-Couserans	09200	SAINT GIRONS
09212	Montseron	09240	SAINT GIRONS
09214	Moulis	09200	SAINT GIRONS
09216	Nescus	09240	SAINT GIRONS
09219	Orgibet	09800	SAINT GIRONS
09223	Oust	09140	SAINT GIRONS
09224	Pailhès	09130	SAINT GIRONS
09231	Le Port	09320	SAINT GIRONS
09235	Prat-Bonrepaux	09160	SAINT GIRONS
09246	Rimont	09420	SAINT GIRONS
09247	Rivièrevert	09200	SAINT GIRONS
09253	Sabarat	09350	SAINT GIRONS
09257	Sainte-Croix-Volvestre	09230	SAINT GIRONS
09261	Saint-Girons	09200	SAINT GIRONS
09263	Saint-Jean-du-Castillonnais	09800	SAINT GIRONS
09267	Saint-Lary	09800	SAINT GIRONS
09268	Saint-Lizier	09190	SAINT GIRONS
09277	Saint-Ybars	09210	SAINT GIRONS
09279	Salsein	09800	SAINT GIRONS
09285	Seix	09140	SAINT GIRONS
09289	Lorp-Sentaraille	09190	SAINT GIRONS
09290	Sentein	09800	SAINT GIRONS
09291	Sentenac-d'Oust	09140	SAINT GIRONS
09292	Sentenac-de-Sérou	09240	SAINT GIRONS
09294	Sieuras	09130	SAINT GIRONS
09297	Sor	09800	SAINT GIRONS
09299	Soueix-Rogalle	09140	SAINT GIRONS
09301	Soulan	09320	SAINT GIRONS
09304	Suzan	09240	SAINT GIRONS
09307	Taurignan-Castet	09160	SAINT GIRONS
09308	Taurignan-Vieux	09190	SAINT GIRONS
09310	Thouars-sur-Arize	09350	SAINT GIRONS
09313	Tourtouse	09230	SAINT GIRONS
09322	Ustou	09140	SAINT GIRONS
09335	Villeneuve	09800	SAINT GIRONS
09338	Villeneuve-du-Latou	09130	SAINT GIRONS
09342	Sainte-Suzanne	09130	SAINT GIRONS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées
Direction Risques Naturels
Affaire suivie par : Céline TONIOLO
celine.toniolo@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 05 62 30 27 25 Fax : 05 60 30 26 64*

ARRÊTÉ

**accordant à Électricité De France (EDF)
l'autorisation de remettre en service
la prise d'eau de Fontfrede**

**Concession d'Aston
dans le département de l'Ariège**

**La Préfète de l'Ariège
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le code de l'Énergie, notamment son livre V ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2016-530 du 27 avril 2016 relatif aux concessions d'énergie hydraulique et approuvant le modèle de cahier des charges applicable à ces concessions ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne adopté en séance plénière le 1^{er} décembre 2015 par le comité de Bassin ;

Vu le décret du 24 août 1961 concédant à EDF l'aménagement et l'exploitation de la chute d'ASTON dans le département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2013 prescrivant les débits minimaux biologiques à appliquer aux prises d'eau des concessions hydroélectriques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Didier Kruger, directeur de la DREAL Occitanie ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur aux agents de la DREAL Occitanie pour le département de l'Ariège ;

2, rue de la préfecture- B.P. 87 -- 09 007 Foix Cedex

Vu l'arrêté d'autorisation de réaliser des travaux de réhabilitation de la prise d'eau de Fontfrede en date du 25 juillet 2016 ;

Vu le récolement des travaux en date du 02 août 2017 ;

Vu les accords obtenus dans le cadre du STB pour modifications des débits réservés des prises d'eau de la concession d'Aston ;

Vu le rapport d'instruction de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie en date du 12 décembre 2017 ;

Considérant la levée des réserves exprimées par les services ;

Considérant la fin de la période d'étiage estival ;

Considérant, dans ces conditions, la remise en service acceptable ;

Considérant la nécessité de modification des dispositions de l'arrêté préfectoral du 10/07/2013 concernant la prise d'eau de Fontfrede ;

Sur proposition de la DREAL Occitanie ;

ARRÊTÉ

Article 1 - Autorisation de remise en service

La société EDF, concessionnaire de l'État, est autorisée à procéder à la remise en service la prise d'eau de Fontfrede, conformément à l'article 4 de l'arrêté d'autorisation de travaux susvisé.

Article 2 –Débit réservé :

Les dispositions concernant la prise d'eau de Fontfrede mentionnées à l'article premier de l'arrêté préfectoral du 10/07/2013 sont supprimées et remplacées par :

Le débit réservé de la prise d'eau de Fontfrede, appartenant à la concession d'Aston est établi au dixième du module du cours d'eau, soit 3,18L/s.

Le débit sera délivré par une échancrure située à proximité de la grille d'entonnement.

Article 3 - Réserve des droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 - Clauses de précarité

Le maître d'ouvrage ne pourra prétendre à aucune indemnité en dédommagement si l'administration reconnaît nécessaire de prendre, dans l'intérêt de la police et de la répartition des eaux, des mesures qui le privent, d'une manière temporaire ou définitive, de tout ou partie des avantages résultant de la présente autorisation.

2, rue de la préfecture-- B.P. 87 -- 09 007 Foix Cedex

Article 5 : Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé prenant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande) ;
- par les tiers, dans un délai de quatre mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Toutefois, si la mise en service de la prise d'eau n'est pas intervenue 6 mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois après mise en service.

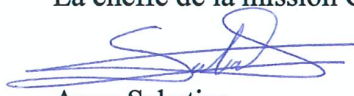
Article 6 - Exécution et diffusion :

M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Ariège,
M. le Maire de la commune d'Aston,
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie,
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié au concessionnaire et dont une copie sera également adressée à :

M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Ariège,
M. le Chef du service interdépartemental Ariège/Haute-Garonne de l'Agence Française de Biodiversité,
M. le Délégué régional de l'Agence Française de Biodiversité,

Fait à Toulouse le 12 décembre 2017

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
La cheffe de la mission Concessions Hydroélectriques



Anne Sabatier

Le préfet de la région Occitanie, préfet du département de l'Aude, a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de l'arrêté préfectoral n° 2017-12-12-003.

Le projet de l'arrêté préfectoral n° 2017-12-12-003 a pour objet l'autorisation de remettre en service la prise d'eau de Fontfredre. Cette autorisation est accordée à EDF Energie Services de France.

Le projet de l'arrêté préfectoral n° 2017-12-12-003 est soumis à la consultation des associations agréées de protection de l'environnement et des associations de riverains.

ARTICLE 1^{er} - OBJET

Le préfet autorise EDF Energie Services de France à remettre en service la prise d'eau de Fontfredre, située sur la commune de Fontfredre, dans le département de l'Aude. Cette autorisation est accordée à EDF Energie Services de France.

Le préfet autorise EDF Energie Services de France à effectuer les travaux nécessaires à la remise en service de la prise d'eau de Fontfredre.

ARTICLE 2^e - DURÉE

La durée de l'autorisation est de dix ans à compter de la date de délivrance de l'arrêté préfectoral n° 2017-12-12-003.

Le préfet